

**PUBLIC**

Formation accessible à partir de 15 ans, l'agrément de piégeur sera accordé à partir de 16 ans

ÂGE MINIMUM

Formation à partir de 15 ans.

LIEU

Centre de formation « Chasse Nature » de Ty Blaise, à Brasparts

COÛT

10 €

DATES DE FORMATION

formation en 2 samedis, 2 sessions prévues:

- ▶ Samedi 10 et 17 Avril 2021
- ▶ Samedi 05 et 12 Juin 2021

INSCRIPTION

Formulaire au verso ou à télécharger sur <https://www.fdc29.com/permis-formation/catalogue-de-formation>

2 JOURNÉES (NON CONSÉCUTIVES)

BRASPARTS

FORMATION

L'agrément préfectoral de piégeage est délivré suite à la participation à une session de formation spécialisée.

CONTENU

16H DE COURS MINIMUM SUR DEUX SAMEDIS CONSÉCUTIFS :

Connaissance des espèces recherchées (4H); connaissance des types de pièges, de leurs possibilités et conditions d'utilisation (2H); manipulation des pièges (4H); connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés (2H); application des connaissances (4H).